Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4363

commune (s): Villeurbanne

objet: Marchés publics pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Autorisation de signer des avenants

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibérations n° 2004-1646 en date du 26 janvier 2004 et 2004-1813 en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne. Ces marchés ont été notifiés comme suit :

- marché n° 040432 Y , conclu avec l'entreprise GTM lot n° 2 terrassement, gros œuvre, pour un montant de 1 689 738,18 € HT, soit 2 020 926,86 € TTC,
- marché n° 040262 M, conclu avec l'entreprise Murisol Pic lot n° 4 menuiseries extérieures aluminium, pour un montant de 348 100 € HT, soit 416 327,60 € TTC,
- marché n° 040272 Z, conclu avec l'entreprise Suscillon lot n° 6 menuiseries intérieures bois, pour un montant de 251 695 € HT, soit 301 027,22 € TTC,
- marché n° 040273 A, conclu avec l'entreprise DIC lot n° 7 cloisons, doublages, pour un montant de 156 639,83 € HT, soit 187 341,24 € TTC,
- marché n° 040275 C, conclu avec l'entreprise Leureau lot n° 8, faux plafonds pour un montant de 83 746,86 € HT, soit 100 161,24 € TTC,
- marché n° 040283 L, conclu avec l'entreprise Stepe lot n° 13 électricité courants forts, pour un montant de 327 423,13 € HT, soit 391 598,06 € TTC,
- marché n° 040285 N, conclu avec l'entreprise Patricola lot n° 15, chauffage, ventilation, pour un montant de 538 700,92 € HT, soit 644 286,30 € TTC.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et la maîtrise d'ouvrage en a été confiée à la Communauté urbaine.

Par délibérations en date des 25 juin 2001 et 4 février 2002, le conseil de Communauté a autorisé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'État à la Communauté urbaine et de son avenant n° 1 pour un montant d'opération initial de 6 373 286,78 € HT (7 622 451 € TTC).

Description du besoin de l'avenant

Les travaux de restructuration de l'école, prévus dans le programme initial, consistent à construire une extension et à réhabiliter le bâtiment existant. Aussi les marchés de travaux sont-ils découpés en deux phases opérationnelles :

- phase n° 1 : construction de l'extension. Les travaux correspondants ont démarré le 5 avril 2004 et ont fait l'objet d'une réception partielle en date du 6 octobre 2005,

2 B-2006-4363

- phase n° 2 : réhabilitation du bâtiment existant. L'ordre de service de démarrage de cette deuxième phase opérationnelle a été délivré le 21 novembre 2005 pour une durée de travaux de 12 mois.

Pour les travaux de la phase n° 2 : réhabilitation du bâtiment existant, il apparaît nécessaire ou souhaitable de prendre en compte des évolutions indispensables au maintien en fonctionnement de l'école, à l'amélioration de la sécurité et à l'esthétique des bâtiments.

Par ailleurs, tous les marchés sont passés à prix révisable. Concernant le lot n° 8, la révision de prix était basée sur l'indice isolation PA 1. Cet indice a été supprimé. Il convient donc de désigner un indice de substitution qui pourrait être l'indice BT 48.

Les incidences de ces avenants sur les marchés sont les suivantes :

N° marché	Objet	Titulaire	Montant initial (en € HT)	Montant des avenants précédents (en € HT)	Montant avenant (en € HT)	Nouveau montant du marché	% décisions de poursuivre et avenants confondus
040432 Y	lot n° 2 : terrassement gros œuvre	GTM	1 689 738,18	158 265,85	43 881,82 avenant n° 2	1 891 885,85	11,96 %
040262 M	lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium	Murisol Pic	348 100,00	42 742,84	4 092,00 avenant n° 2	394 934,84	13,45 %
040272 Z	lot n° 6 : menuiseries intérieures bois	Suscillon	251 695,00	24 803,50	17 452,00 avenant n° 2	293 950,50	16,79 %
040273 A	lot n° 7 : cloisons de doublage	DIC	156 639,83	23 541,97	2 094,00 avenant n° 4	182 275,80	16,37 %
040275 C	lot n° 8 : faux plafonds	Leureau	83 786,46	- 1 173,63	0 avenant n° 2	82 612,83	-1,40 %
040283 L	lot n° 13 : électricité, courants forts	Stepe	327 423,13	22 089,39	7 810,00 avenant n° 2	357 322,57	9,13 %
040285 N	lot n° 15 : chauffage, ventilation	Patricola	538 700,92	20 076,69	8 248,00 avenant n° 2	567 025,61	5,26 %

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 2 juin 2006, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales :

Vu ledit dossier;

3 B-2006-4363

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer les avenants suivants aux marchés relatifs à la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne :
- marché n° 040432 Y, conclu avec l'entreprise GTM, lot n° 2, terrassement gros œuvre. Cet avenant n° 2 d'un montant de 43 881.82 € HT porte le montant total du marché à 1 891 885,85 € HT, soit 2 262 695,48 € TTC.
- marché n° 040262 M, conclu avec l'entreprise Murisol Pic, lot n° 4, menuiseries extérieures aluminium. Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 092,00 € HT porte le montant total du marché à 394 934,84 € HT, soit 472 342,07 € TTC,
- marché n° 040272 Z, conclu avec l'entreprise Suscillon, lot n° 6, menuiseries intérieures bois. Cet avenant n° 2 d'un montant de 17 452,00 € HT porte le montant total du marché à 293 950,50 € HT, soit 351 564,80 € TTC,
- marché n° 040273 A, conclu avec l'entreprise DIC, lot n° 7 cloisons de doublage. Cet avenant n° 4 d'un montant de 2 094,00 € HT porte le montant total du marché à 182 275,80 € HT, soit 218 001,86 € TTC,
- marché n° 040275 C, conclu avec l'entreprise Leureau, lot n° 8 faux plafonds. Cet avenant n° 2 n'a pas d'incidence sur le montant du marché,
- marché n° 040283 L, conclu avec l'entreprise Stepe, lot n° 13, électricité, courants forts. Cet avenant n° 2 d'un montant de 7 810.00 € HT porte le montant total du marché à 357 322,57 € HT, soit 427 357,80 € TTC.
- marché n° 040285 N, conclu avec l'entreprise Patricola, lot n° 5 chauffage, ventilation. Cet avenant n° 2 d'un montant de 8 248,00 € HT porte le montant total du marché à 567 025,61 € HT, soit 678 162,63 € TTC.
- 2° Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté urbaine section d'investissement exercice 2006 et à inscrire aux budgets suivants dans la limite de l'autorisation de programme individualisée délibérée par le conseil de Communauté pour l'opération 0544 compte 458 159.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,